DEC142083DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Chaintreuil, M. Yann Clénet et Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

Vu la décision n°DEC141647INSU du 08 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre Drossart aux fonctions de directeur de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique – LESIA ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sylviane Chaintreuil, directrice adjointe, M. Yann Clénet, directeur adjoint et Mme Claudine Colon, administratrice de l'unité à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132666DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

1

 $^{^{\}rm 1}$ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 $\rm \xi$ HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 05 août 2014

Le directeur d'unité Pierre Drossart